



La lettre du préfet de région

N° 156

février 2008

www.ile-de-france.pref.gouv.fr



Sommaire

Economie p. 2

Une information économique et sociale en ligne

Santé p. 2

Fortes disparités des professions de santé

Service public p. 3

La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Agriculture p. 4

L'année 2007 favorable aux grandes cultures

Transport p. 4

S'arrêter pour mieux circuler

Supplément trimestriel n° 54

Etudes et statistiques franciliennes

Dossier

..... p. I à IV

“Science et Société”



Recherche et innovation

“ Le Président de la République a défini à Orsay, le 28 janvier dernier, une nouvelle ambition pour la recherche et l'innovation françaises.

Avec près de 40% des chercheurs français, dix-sept universités, les plus grands organismes de recherche (CNRS, CEA, INSERM, INRA, INRIA...), et des centaines d'entreprises innovantes, l'Ile-de-France accueille une concentration unique en Europe de laboratoires publics et privés.

Le pacte pour la recherche voté en 2006 et la loi d'autonomie des universités votée en 2007 ont permis à notre système d'enseignement supérieur et de recherche de retrouver une ambition internationale qui s'était étiolée dans le temps. En annonçant, le 28 janvier, de nouveaux moyens pour la recherche, 20 Md€ d'ici 2012, et un repositionnement des différents acteurs, le Président de la République a donné une nouvelle impulsion pour que notre pays rentre de plain-pied dans l'économie de la connaissance.

Le développement du plateau de Saclay élargi, pour en faire la vitrine technologique française et européenne, figure parmi les grandes priorités annoncées. Lieu d'excellence scientifique, ce territoire emblématique doit devenir dans les prochaines années un lieu d'excellence environnemental et économique pour y attirer les meilleurs chercheurs internationaux et les entrepreneurs les plus innovants et dynamiques. C'est en créant des conditions de vie et d'accueil de premier plan que nous réussirons collectivement ce projet majeur qu'il est désormais temps de mettre en œuvre.

Dans ce contexte, les chaires internationales de recherche “Blaise Pascal” (www.chaires-blaise-pascal.org) offrent aux laboratoires franciliens, qu'ils soient publics ou privés, la possibilité d'accueillir pendant douze mois, un éminent chercheur étranger pour mener à bien un projet scientifique d'intérêt commun, quelle que soit la discipline. Un appel à candidatures est lancé chaque année à l'automne pour sélectionner cinq titulaires en application du contrat de projets Etat-Région (2007-2013). Le montant d'une chaire est de 200 000 €.

La recherche et l'innovation portent en elles deux grandes quêtes de nos sociétés, le savoir et le progrès. Les nouvelles politiques impulsées par l'Etat donneront à l'Ile-de-France tous les atouts pour que notre région capitale devienne la figure de proue de l'Europe sur le front de la connaissance. ”

Pierre Mutz

Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

SANTE

► **Lancement du dispositif SURVOL.** Le 28 janvier 2008, le préfet de région a installé le "comité de pilotage de l'étude d'impact sanitaire du trafic aérien de Paris-CDG, Paris-Orly et de Paris-Le Bourget". Il a insisté sur la nécessité de privilégier deux aspects essentiels, une gouvernance proche des citoyens et un travail scientifique indépendant. Un état des connaissances de l'impact du bruit et de la pollution atmosphérique autour de ces zones est disponible sur : www.ile-de-france.sante.gouv.fr

OIN SEINE-AVAL

► Le **Protocole de l'opération d'intérêt national (OIN)** Seine-Aval a été signé, le 31 janvier 2008, par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général des Yvelines et les 51 communes concernées. Il marque l'engagement collectif et sur le long terme pour le développement et le renouveau de ce territoire qui s'étend le long de la vallée ouest de la Seine entre Paris et la Normandie.

PUBLICATIONS

► La Direction régionale de l'environnement a édité une plaquette consacrée aux risques liés à des sols argileux : "**Les constructions sur terrain argileux en Ile-de-France**". A consulter sur : www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr

► La mission régionale d'Appui Droit et Ville vient d'éditer le répertoire régional 2008 "**Lutte contre les discriminations**". Consultez-le sur : www.ile-de-france.pref.gouv.fr/droit_ville/egalite.htm



► La préfecture de la région a lancé l'appel à projets **In'Europe** dans le cadre du programme européen FEDER. 63 M€ seront accordés à des territoires en grande difficulté socio-économique afin de lutter contre les disparités infrarégionales. Consultez l'appel à projets sur : www.europeidf.fr

Une information économique et sociale en ligne

Pour partager et échanger les informations utiles aux acteurs économiques d'Ile-de-France, un portail régional a été créé à l'initiative des administrations financières de l'Etat et des institutions publiques, membres du pôle "Gestion publique et développement économique" (GPDE) avec le soutien et la participation de la préfecture de région : www.oeil-vif.org

Parmi les huit pôles régionaux, le pôle "GPDE" a pour mission d'apporter son concours et sa compétence au préfet de région sur des sujets d'ordre économique et financier. Ouvert en décembre 2007, l'élaboration du site portail www.oeil-vif.org a nécessité un

an de travaux de la part des différents partenaires, la direction régionale de l'INSEE ayant assuré le développement de la plate-forme technique. Le site a pour vocation de recenser et de faire connaître les études de référence concernant l'Ile-de-France ainsi que des informations conjoncturelles, accessibles sur Internet. Mis à jour de manière régulière, il recense aujourd'hui plus de 400 études classées par thème (culture, économie, emploi-formation, environnement, industrie, logement-construction, politique de la ville, recherche-technologie, tourisme, transports...). Il est également possi-



ble d'accéder à l'ensemble des études référencées par thème et par auteur. Enfin la rubrique "Actualités" présente les dernières publications mises en ligne. Chaque référence reprend le titre de l'étude, son auteur ainsi qu'une brève synthèse. Un lien permet d'y accéder et d'en prendre connaissance et de consulter le site de l'organisme émetteur. Parallèlement, l'inscription à une Newsletter est proposée, elle permet d'être informé chaque mois des nouveautés. ■

Santé

Fortes disparités des professions de santé

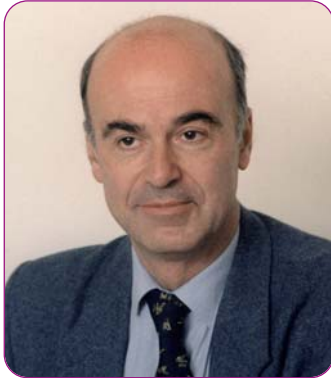
A l'instar des autres régions, l'Ile-de-France connaît une baisse du nombre des professionnels de santé, en raison du départ en retraite des professionnels entrés dans la vie active dans les années 1970. En Ile-de-France, pour enrayer cette situation, des décisions ont permis, depuis les années 2000, d'augmenter :

- le nombre de places en écoles d'infirmières de 3 900 à 6 540. Ce niveau est toujours stable aujourd'hui.
- le nombre de places d'accès au premier cycle de la formation médicale de 950 à 1 618 pour la rentrée de septembre 2007. Cependant, la région est marquée par de fortes disparités.

Au regard des moyennes nationales, certaines professions sont sur-représentées (médecins spécialistes, pédicures) quand d'autres sont sous-représentées (médecins généralistes, infirmières). Les professionnels exercent en majorité au centre de la région, plus particulièrement dans la capitale, au détriment de départements voisins. Selon les métiers, les professionnels privilégient l'exercice de ville ou l'exercice hospitalier, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'offre de soins de proximité. Les difficultés d'accès aux soins et la nécessaire prise en compte des aspirations des jeunes professionnels appellent des réponses qui sont au cœur des Etats

Généraux de la Santé. Ceux-ci ont été organisés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé du 25 janvier au 8 février 2008. Ainsi, pour maintenir une offre de soins de premier recours accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, et prendre en compte les aspirations des jeunes professionnels, il conviendrait probablement de réfléchir à des modes d'exercice nouveaux, diversifiés, souples et pluri-professionnels, insuffisamment développés aujourd'hui, tout en favorisant l'accès par une information et des moyens adaptés. ■

La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France



Jean-François de Canchy,
directeur régional

Quelles sont les missions de la DRAC ?

La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) est chargée, sous l'autorité du préfet de région, de mettre en œuvre et de coordonner la politique culturelle de l'Etat de manière adaptée au contexte régional. Ses missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère chargé de la culture : patrimoine, archéologie, monuments historiques protégés, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel et action culturelle.

La DRAC Ile-de-France a construit des relations de travail régulières avec les préfetures de département et noué de solides collaborations avec les collectivités locales. Elle exerce ainsi, selon les domaines, des fonctions de conseil et d'expertise et attribue des soutiens financiers qui se montent à environ 100 M€ chaque année.

Elle a évolué ces dernières années pour prendre en compte les grandes réformes nationales – la décentralisation, l'accélération de la déconcentration en cours, la LOLF, l'organisation en pôles régionaux – ainsi que l'évolution de ses services patrimoniaux ou l'extension de son périmètre dans le spectacle vivant.

Des évolutions prochaines ?

Le périmètre et le mode d'intervention et d'organisation du ministère de la culture et de la communication est actuellement examiné dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Si la question de l'organisation centrale du ministère et des rapports avec les services déconcentrés se pose comme partout, sa spécificité est la prééminence des opérateurs. Leur montée en puissance est tout particulièrement vraie en Ile-de-France qui rassemble 45 établissements publics sous tutelle et 31 services à compétence nationale (80% des opérateurs du ministère).

Ces opérateurs interviennent sur le champ territorial soit dans le cadre de leurs missions générales – à l'instar de l'INRAP* ou du Centre des monuments nationaux – soit par la mise en œuvre d'une politique territo-



Basilique de Saint-Denis -
Restauration des travées du chevet

Organigramme

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

98, rue de Charonne - 75011 Paris
Tél : 01 56 06 50 00 - Télécopie : 01 56 06 52 48

Directeur régional : Jean-François de Canchy
Directrices régionales adjointes : Marie-Christine Devevey, Muriel Genthon
Secrétariat général : Cécile Favarel-Garrigues
Conservation régionale des monuments historiques : Dominique Cerclat
Service régional de l'archéologie : Bruno Foucray
Musées : Cécile Aaufaure
Livre, lecture et archives : Danièle Brison
Musique et danse : Hervé Corrigan
Théâtre : Marianne Revoy
Cinéma, audiovisuel, multimedia : Alain Donzel
Arts plastiques : Isabelle Mancini
Développement et action territoriale : Jean-Pierre Reismann
Information, communication et mécénat : Christophine Erignac

riale spécifique – numérisation des bibliothèques, antennes du Centre Pompidou et du Louvre – soit du fait de leur forte insertion locale – écoles d'architectures, conservatoires.

Cette complémentarité des politiques nécessite une clarification des champs d'intervention pour une meilleure synergie de l'action de l'Etat au niveau territorial.

Quelles sont les évolutions spécifiques au domaine du patrimoine ?

La question récurrente du rattachement des Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) aux DRAC reste entière, et avec elle, celle du mode d'intervention de l'Etat dans le domaine du patrimoine. Ceci dans la continuité des réformes engagées depuis 2005 qui concernent le transfert de la maîtrise d'ouvrage vers les propriétaires privés, l'instruction des permis de construire, le statut des architectes en chef des monuments historiques ou la

maîtrise d'œuvre "monument historique".

Quelles sont ses actions prioritaires pour 2008 ?

Conformément à la lettre de mission adressée par le Président de la République à la ministre, priorité est donnée à l'éducation artistique et culturelle et au maintien de l'intervention dans le domaine du patrimoine et du spectacle vivant. La démocratisation culturelle est placée au cœur des politiques publiques, à l'exemple de l'expérimentation de la gratuité dans 18 musées et monuments nationaux, dont 6 en Ile-de-France.

Dans le domaine de l'éducation culturelle à l'école, la DRAC est à l'initiative d'une concertation avec les trois rectorats, qui s'est traduite par la signature d'une convention avec celui de Créteil, pour développer les synergies et renforcer le volet culturel de l'accompagnement éducatif. ■

(*) INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives.

L'année 2007 favorable aux grandes cultures

En 2007, la production agricole en Ile-de-France est marquée par le haut niveau des prix des céréales et des oléo-protéagineux pour une production globalement satisfaisante



en volume. Pour le blé, principale culture de la région, la production et les rendements augmentent modérément, mais les prix ont atteint des records : + 77% en moyenne sur la moitié de la production 2007 départ Seine-et-Marne.

L'envolée des prix n'est pas spécifique à la région. Elle résulte d'un contexte international tendu en production avec des stocks bas et une demande forte qu'accentue, pour les oléagineux, le développement des filières bio-énergétiques.

En Ile-de-France, cette augmentation des cours doit néanmoins

être considérée avec recul puisqu'elle compense en partie la baisse des prix qui avait été enregistrée ces dernières années et ne concerne que les grandes cultures.

Les filières des fruits et légumes et de l'horticulture connaissent en revanche des difficultés et le revenu par actif non salarié est en baisse (- 35% pour les fruits 2007 versus 2006, - 55% pour le maraîchage et les fleurs).

Mobilisant près de la moitié de la superficie de la région, l'agriculture francilienne compte 5 600 exploitations, d'une surface moyenne de 100 hectares

environ. Les trois-quarts sont des exploitations de grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, betteraves), de grande taille (125 ha en moyenne) qui représentent plus de 90% de la surface agricole régionale.

En valeur, en revanche, la contribution des différentes productions franciliennes est différente. Pour un chiffre d'affaires qui se situe aux alentours de 1 Md€ par an, les céréales procurent 38% des recettes, les fruits, les légumes, les pommes de terres et les fleurs 30%, les plantes industrielles 21% et les produits animaux 5,5%. ■

Transport

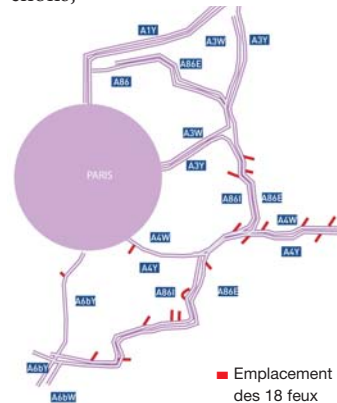
S'arrêter pour mieux circuler

Le 17 janvier 2008, la Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France (DIRIF) a mis en service un nouvel outil de régulation du trafic, en implantant des feux à 18 bretelles d'accès au réseau des voies rapides d'Ile-de-France, situées dans le quart Sud-Est de la région.

La régulation des accès est l'un des meilleurs moyens d'adapter le flux entrant des véhicules sur une voie rapide, lors de l'accroissement du trafic et de maintenir une circulation fluide et sans à coup. Pour l'utilisateur, c'est la garantie de rentrer dans un flux de véhicules "roulant" plutôt que d'entrer dans un bouchon.

Plus globalement, sur l'ensemble d'un trajet, l'objectif est :

- une réduction du temps de parcours,
- une augmentation de la vitesse moyenne,
- une diminution des bouchons,



- une stabilisation des temps de parcours sur un même trajet.

Le dispositif de régulation du trafic des voies rapides par le contrôle des accès est largement répandu à l'étranger. En France, il a fait l'objet d'expérimentations concluantes notamment sur un tronçon de l'autoroute A6 en Ile-de-France entre 1999 et 2006. La régulation d'accès est obtenue par l'installation, sur les bretelles d'accès, d'un dispositif complet et autonome comprenant :

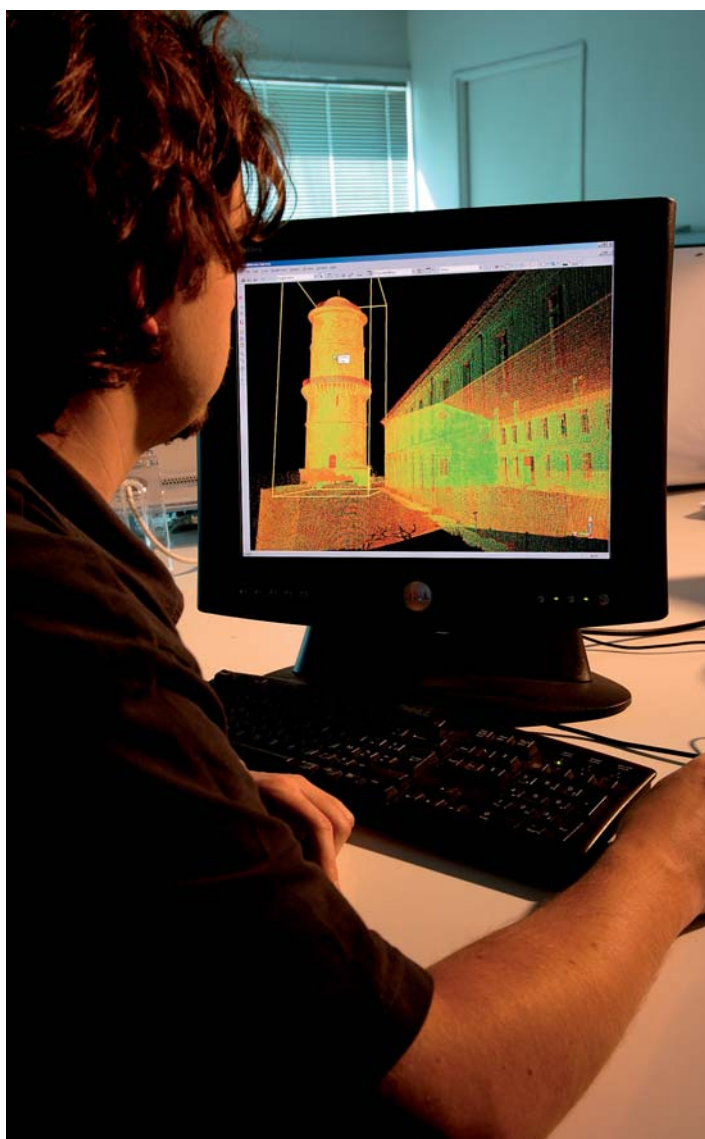
- des capteurs sur les bretelles et sur les voies rapides,
- un feu tricolore et des panneaux de signalisation,
- un système informatique qui régule les accès sur les voies.



Certaines voies du réseau secondaire sont également équipées de panneaux à message variable (PMV) qui informent les usagers sur les temps de parcours prévus. Le programme global s'appliquera à terme aux 74 accès à l'autoroute A86 dans les deux sens et dans sa totalité, ainsi que sur les portions de radiales qui l'alimentent. ■

Recherche

“Science et Société”



“La recherche doit servir la société, permettre à la société de s’appropriier ses découvertes et ses résultats. A moyen et long terme, elle est incontournable pour nourrir la croissance économique de la France. [...] Je suis venu vous remercier de montrer que la France [...] est capable d’écrire l’avenir”, ainsi s’exprimait le Président de la République, le 28 janvier 2008, au Campus universitaire d’Orsay, lors de la cérémonie organisée en l’honneur du Professeur Albert Fert, Prix Nobel de physique 2007.

Les priorités du programme “Science et Société” concernent les jeunes et la qualité de l’enseignement scientifique ; la parité et la place des femmes dans la recherche ; l’expertise scientifique et la gouvernance ; le rapprochement de la recherche et de la société ; l’appropriation de la science et des avancées technologiques par le citoyen.

Une dimension européenne

En mars 2000, pour faire face aux défis économiques ouverts par la mondialisation, les Etats membres de l'Union européenne ont arrêté une stratégie devant permettre à l'Europe de devenir "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde" à l'horizon 2010. Cette stratégie, dite Stratégie de Lisbonne, poursuit deux objectifs principaux, le relèvement des taux d'emploi et le renforcement de l'investissement consacré à la recherche et au développement au sein de chaque pays de l'Union. Son succès dépend for-

Le projet Yosciweb

Le projet Yosciweb, retenu dans le cadre d'un appel à projet européen, consiste à analyser la manière dont une sélection de sites Internet de vulgarisation scientifique s'adresse aux jeunes, quels outils ils utilisent, quelles images de la science et des scientifiques ils véhiculent. Au-delà, il s'agit de repérer de "bonnes pratiques" et d'établir un ensemble de recommandations à l'intention des éditeurs de sites de vulgarisation scientifique d'une part ou d'enseignants d'autre part. A moyen terme, il s'agit également de constituer un réseau européen de sites de vulgarisation scientifique pouvant ainsi s'échanger des outils, des contenus et des méthodologies.

Le projet associe 7 partenaires européens sur une durée de deux ans à partir de la signature du contrat, qui devrait intervenir en mars 2008. Sur ces 7 partenaires, 4 exploitent un site Internet de vulgarisation scientifique de réputation nationale (France, Islande, Pays-Bas, Bulgarie). Trois sont spécialistes des questions "science et jeunes" (Espagne, Royaume-Uni, Estonie).

Le service de l'accès au savoir du Conseil général de l'Essonne, qui exploite le site Internet de "la Banque des Savoirs" :

www.savoirs.essonne.fr/, a été choisi pour être le coordinateur européen de l'ensemble du projet.

tement de l'implication des citoyens dans la création, le partage et la dissémination des connaissances. Il est donc apparu nécessaire de rendre la science plus accessible aux citoyens et d'améliorer les rapports entre science et société.

Depuis de nombreuses années le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accorde une importance toute particulière au programme "Science dans la Société" du Programme cadre de recherche et développement de la Commission européenne et à son déploiement au niveau national.

Il a notamment placé le Point de contact national (PCN) "Science dans la Société" au sein de sa Direction générale de la Recherche et de l'Innovation. Le PCN a pour mission principale d'informer et de conseiller les communautés potentiellement intéressées par le programme, et d'identifier et accompagner les porteurs de projets dans leur démarche. Le PCN coopère également avec le représentant français au Comité de Programme et dépouille et analyse les résultats des participations françaises au programme-cadre.

Point de contact national "Science dans la Société" :

Sophie Tocreau, responsable – sophie.tocreau@recherche.gouv.fr

Tél. : 01 55 55 86 21

Site Internet :

www.eurosfair.prdd.fr/7pc/sis/

"Faites de la Science" - Le concours régional d'Orsay

Le concours "Faites de la science" a été initié en 2002 par la Faculté des sciences d'Orsay de l'Université Paris-Sud 11. Aujourd'hui, 24 universités y participent sur l'ensemble du territoire national, dont 5 en Ile-de-France : Université Paris-Sud 11 ; Université Paris 12 Créteil ; Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; Université de Cergy-Pontoise et Université d'Evry Val-d'Essonne.

Dans le cadre de ce concours, l'Université Paris-Sud 11 attribue chaque année, depuis cinq ans, des bourses de 300 euros aux meilleurs projets d'expériences scientifiques ou technologiques présentés par des enseignants des collèges et lycées relevant du bassin de recrutement de la faculté des sciences d'Orsay.

En fin d'année scolaire, les élèves porteurs des projets soutenus sont invités à venir exposer leurs travaux sur le campus d'Orsay dans le cadre d'un forum ouvert au public. Des élèves ambassadeurs des projets sont chargés de présenter oralement leurs démarches scientifiques au jury du concours constitué principalement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

Des prix sont attribués aux meilleures réalisations.

Les lauréats du premier prix sont invités à participer à la compétition nationale fin juin.

En Ile-de-France, la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) est service instructeur pour les projets soutenus par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) : installation de grands équipements scientifiques, soutien de l'activité de plusieurs incubateurs d'entreprises.

Les jeunes et la science

En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, on observe, depuis une quinzaine d'années, un désintérêt croissant des jeunes pour la science et les carrières scientifiques.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place des moyens pour améliorer la vie quotidienne des étudiants, le déroulement de

leurs études et faciliter leur insertion professionnelle.

An niveau des trois académies franciliennes, la DRRT apporte un soutien financier et participe, avec les services des rectorats, à la sélection et la validation d'Ateliers Scientifiques et Techniques destinés à promouvoir la découverte de l'expérimentation et de la démarche scientifique, hors temps scolaire, par les collégiens et lycéens. Ces ateliers rassemblent des élèves, sur la base du volontariat, autour d'une équipe enseignante et d'un partenaire scientifique sur une thématique qui sera développée toute l'année.

La DRRT d'Ile-de-France soutient par ailleurs un grand nombre d'initiatives provenant des universités, des grandes écoles ou du milieu associatif, qui s'adressent prioritairement aux



jeunes pour leur faire découvrir les sciences et les métiers qui y sont rattachés.

Concernant le concours "Faites de la Science", la DRRT d'Ile-de-France soutient financièrement les universités franciliennes qui organisent le concours, et participe aux jurys de sélection des dossiers et d'attribution des prix.

Les femmes dans la Recherche

Les filles s'engagent moins souvent que les garçons dans les études scientifiques et leur carrière évolue moins favorablement. Elles sont présentes à plus de 55% à l'université, mais seulement à 27% dans les écoles d'ingénieurs.

Un récent état des lieux, établi

par le bureau des études statistiques sur la R&D du ministère, fait apparaître que la France comptait, en 2005, 138 000 femmes en activité dans la Recherche et Développement, dont 76 000 chercheurs ce qui correspond à 28% des effectifs globaux.

Afin de renforcer la parité dans la recherche et assurer la reconnaissance de la place des femmes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec le Groupe EADS, a mis en place depuis plusieurs années le Prix Irène Joliot-Curie qui récompense des femmes ayant eu un parcours exceptionnel en Recherche et Développement.

Dans le même esprit, à Paris, en décembre 2007 s'est déroulée l'opération 1 000 ambassadrices pour les Sciences dans les lycées

à l'initiative de la Mairie de Paris, en partenariat avec le rectorat et trois associations, Femmes et Sciences, Femmes et mathématiques et Femmes Ingénieurs. Pendant une semaine, ces ambassadrices, venues de l'université, des grandes écoles ou de l'industrie, accompagnées de membres des trois associations, ont présenté leur propre expérience et encouragé les lycéennes à entreprendre une carrière scientifique.

Science et gouvernance

Les décideurs politiques manquent parfois d'outils et d'une information scientifique pertinente qui leur permettent de prendre leur décision.

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST), dont la création a été inscrite dans le cadre du Pacte pour la Recherche en novembre 2005, a ouvert ses portes en novembre 2006 et apporte son soutien pour susciter la création de relais d'opinion et d'un vivier pour la gouvernance de la recherche. (Pour en savoir plus : www.ihest.fr)

Il est aussi particulièrement important d'impliquer les acteurs économiques dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Là encore, le ministère a impulsé la mise en place de la fondation "C. Génial", fondation pour la culture scientifique et technique comptant six grandes

entreprises comme membres fondateurs (Areva, EADS, France-Télécom, Schlumberger, SNCF et Technip).

Rapprocher la recherche de la société

A la proposition déjà ancienne qui visait à faire découvrir la science par la mise en place de lieux d'expositions, de collections, de bibliothèques ou la création de musées scientifiques, sont venus s'ajouter des événements comme la Fête de la science ou la Nuit des chercheurs.

La Fête de la science, créée en 1991 à l'initiative du ministre de la Recherche, est devenue le rendez-vous annuel du grand public avec les chercheurs et la science. Elle est le temps fort de la politique de culture scientifique et technique. En 2007, pour la 16^e édition, la Fête de la science a accueilli 1 200 000 per-

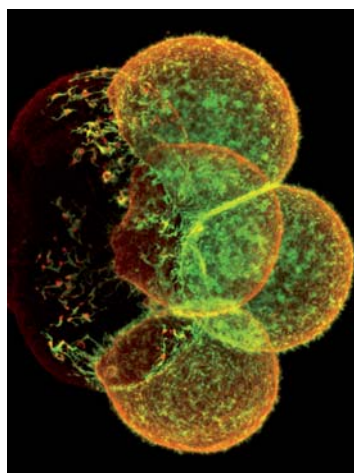
Le prix 2008 de la vocation scientifique et technique des filles

Organisé par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, le Prix de la vocation scientifique et technique des filles est destiné à des élèves de terminale, qui font le choix de s'orienter, après le baccalauréat, vers une filière scientifique ou technique de l'enseignement supérieur comptant moins de 40% de filles.

Malgré une présence non négligeable, les jeunes filles ne sont que 27,3% en sciences fondamentales et appliquées et 26,8% dans les écoles d'ingénieurs toutes filières confondues. Elles sont également sous-représentées dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (29,5% à la rentrée 2007). Seulement 27,5% de femmes sont en cursus de doctorat de sciences.

D'un montant de 1 000 euros, ce prix a pour but de promouvoir l'élargissement des choix professionnels des filles. En Ile-de-France, 88 prix seront attribués cette année par le jury régional, présidé par le Préfet de région, au regard du projet d'études et du projet professionnel de la jeune fille, de sa motivation ainsi que de son mérite.

Pour tout renseignement : Délégation régionale aux droits des Femmes et à l'Egalité - Tél. : 01 44 42 62 27 ou 62 23



sonnes sur l'ensemble du territoire national, dont près de 150 000 en Ile-de-France.

La 3^e Nuit des chercheurs s'est déroulée le vendredi 28 septembre 2007 en France et dans une vingtaine de pays de l'Union européenne. Elle offre au grand public l'occasion de venir à la rencontre des chercheurs pour partager des passions communes et découvrir de nouvelles facettes de la personnalité des chercheurs.

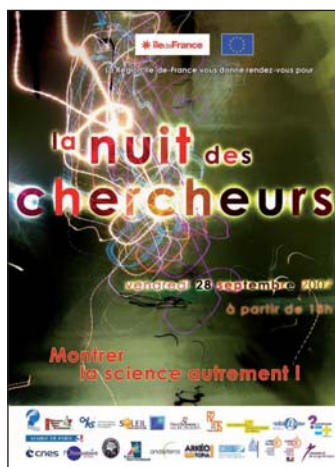
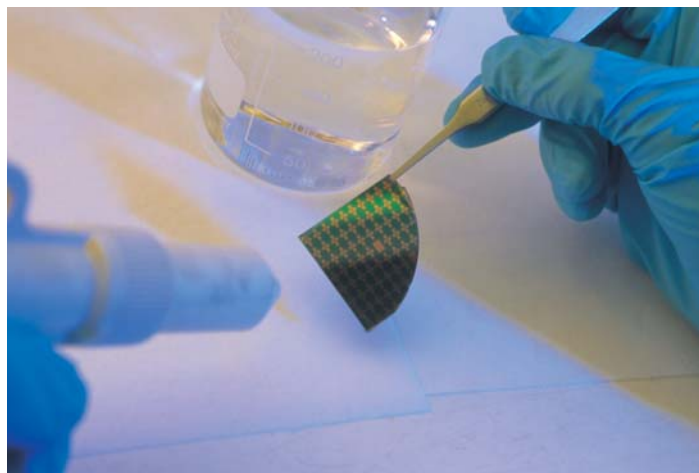
La DRRT d'Ile-de-France lance chaque année, depuis 6 ans, un appel à projet destiné à soutenir des actions de diffusion de la culture scientifique et technique permettant de développer la capacité des citoyens à se saisir des enjeux liés aux avancées des connaissances scientifiques.

Tous les domaines de la connaissance scientifique sont éligibles et les actions peuvent être de nature différente – atelier, exposition, valise pédagogique, bars et cafés des sciences, spectacle, conférence, débat... – dès lors qu'elles s'adressent au grand public et qu'elles s'inscrivent dans une démarche interactive et de dialogue avec le public.

Au plus proche du citoyen

La politique menée par le ministère consiste à apporter des réponses adaptées à la culture de chaque territoire (citadin ou rural) en favorisant l'émergence d'acteurs de la diffusion de la culture scientifique et technique et leur implication dans une dynamique de réseau. Le débat citoyen participatif sur les grandes questions de sciences et société, à l'image de ce qui se réalise dans les autres pays de l'Union européenne est également fortement encouragé.

La création, il y a quelques



années, des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), structures associatives (Loi 1901) a permis d'avoir sur l'ensemble du territoire national des structures qui remplissent une double fonction de centres de ressources et de centres de production et de diffusion des produits culturels. Un label de qualité pour les Centres de culture scientifique, technique et industrielle est en cours de création.

En Ile-de-France un seul CCSTI, "Fondation 93" basé à Montreuil, est présent. Cependant un certain nombre de structures émergentes ayant vocation à recevoir le label commencent à apparaître. La DRRT, qui encourage l'émergence de centres de culture scientifique en Ile-de-

France, apporte également son soutien financier, ainsi qu'une aide éventuelle au montage des projets, aux associations et autres acteurs de la culture scientifique en les invitant fortement à s'impliquer dans une dynamique de réseau.

C'est ainsi, par exemple, que le projet "Questions de Sciences, enjeux citoyens" a été retenu dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et bénéficie d'un financement, de la part de l'Etat et de la Région Ile-de-France, d'un montant global de 4,6 M€ sur l'ensemble de l'exercice. Ce projet est porté par trois structures de nature très différente présentes dans des départements différents : à l'est (Fondation 93, Seine-Saint-

Denis), à l'ouest (association du Parc aux étoiles, Yvelines), au sud (Conseil général de l'Essonne).

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la région un grand débat sur un thème scientifique. Une centaine de groupes constitués (scolaires, comités d'entreprises, associations...) travailleront simultanément sur un thème unique qu'ils traiteront à leur manière, avec l'aide d'un scientifique, dans le cadre d'un parcours qui durera entre 5 et 9 mois.

Ils bénéficieront de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnaire et un parcours de découverte adapté. Chaque groupe produira une "restitution" à l'échelon local. Un colloque régional annuel regroupera deux délégués de chaque groupe ainsi que les personnalités rencontrées au cours des parcours et une série d'invités (élus, universitaires, acteurs sociaux et culturels...).

L'objectif est de faire émerger une parole de citoyen et non un discours d'expert, sans pour autant inscrire cette parole dans une perspective délibérative comme c'est le cas dans les conférences de citoyens. ■

La **Délégation régionale à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France** est chargée de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines suivants :

- Information des partenaires régionaux sur les orientations de la politique nationale en matière de recherche et technologie ;
- Coordination de l'action en Ile-de-France des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- Soutien à l'émergence et au développement de pôles technologiques régionaux et aux jeunes entreprises innovantes ;
- Incitation au transfert de technologie et aux partenariats ;
- Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

www.drtr-ile-de-france.fr

Contact pour les questions "Science et Société" et culture scientifique : Alain Anselmet - DRRT d'Ile-de-France - 10, rue Crillon - 75004 Paris
Tél. : 01 44 59 47 62 - Mèl. : alain.anselmet@recherche.gouv.fr



PREFECTURE
DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

Ce dossier a été réalisé avec le concours de **Délégation régionale à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France**

Directrice de la publication : Corinne Orzechowski, directrice du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Directrice de la rédaction : Nicole Poubeau - **Rédacteur en chef :** Christophe de Colbert

29, rue Barbet de Jouy, 75700 Paris Cedex 7 - Tél. : 01 44 42 63 75 - **Commission paritaire :** 0609 B 07472 - ISSN : 1174-4857

Mèl : communication@ile-de-france.pref.gouv.fr - **Site Internet :** www.idf.pref.gouv.fr

Conception-réalisation : Marquetis - 01 46 10 09 17 - **Crédit photos :** CNRS/E. Perrin/H. Raguez/N. Dard

Imprimé
en France
par Sciences
de France

